



Crédits photo : CNC (gauche) et FEDEPESCA (droite)

# La place de l'aquaculture dans la politique de promotion agricole de l'UE

**Septembre 2021 – (CCA 2021-13)**



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier.

## Contexte politique

La politique de promotion agricole de l'UE<sup>1</sup> a pour objectif de mieux faire connaître les qualités des produits alimentaires de l'UE et de renforcer la compétitivité du secteur agricole de l'Union. Une évaluation récente de cette politique a conclu qu'elle avait largement atteint ses objectifs.<sup>2</sup> Bien qu'elle ne relève aucune contradiction majeure avec les autres politiques de l'UE, l'évaluation a signalé que la politique de promotion pourrait s'aligner davantage sur les autres priorités politiques et contribuer tout particulièrement aux objectifs de la stratégie dite « De la ferme à la table ».<sup>3</sup>

La politique de promotion agricole de l'UE est actuellement en cours de réexamen.<sup>4</sup> Cette évaluation a pour but de renforcer sa contribution à une production et à une consommation durables, en adéquation avec l'évolution des régimes alimentaires, tout en maintenant, voire en augmentant, l'efficacité de la politique en matière de soutien à la compétitivité du secteur agroalimentaire.

Le règlement de base de la politique de promotion agricole de l'UE<sup>5</sup> stipule qu'étant donné que le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche<sup>6</sup> soutient déjà la promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture, l'éligibilité de ces produits à la politique de promotion agricole doit se limiter exclusivement aux campagnes dans lesquelles les produits de la pêche et de l'aquaculture sont associés à un autre produit agricole ou alimentaire (concept du « panier »).

## La situation de l'aquaculture et les défis liés à sa promotion

L'aquaculture est une activité économique forte d'une longue tradition au sein de l'Union européenne et qui est essentiellement constituée de microentreprises ou de petites entreprises. Malgré la stagnation actuelle de la production aquacole dans l'Union européenne, son rôle dans l'approvisionnement et la

---

<sup>1</sup> Promotion des produits agricoles de l'UE [https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/promotion-eu-farm-products\\_fr](https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/market-measures/promotion-eu-farm-products_fr)

<sup>2</sup> Évaluation de l'impact de la politique de promotion agricole de l'UE sur les marchés intérieur et de pays tiers (en anglais) {SWD (2020) 401 final} <https://bit.ly/3o43u5o>

<sup>3</sup> La stratégie « De la ferme à la table » pour un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement (en anglais) [https://ec.europa.eu/food/farm2fork\\_en](https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en)

<sup>4</sup> Produits agricoles et alimentaires de l'UE – réexamen de la politique de promotion à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12782-Produits-agricoles-et-alimentaires-de-l%E2%80%99UE-reexamen-de-la-politique-de-promotion-a-l%E2%80%99interieur-et-a-l%E2%80%99exterieur-de-l%E2%80%99UE\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12782-Produits-agricoles-et-alimentaires-de-l%E2%80%99UE-reexamen-de-la-politique-de-promotion-a-l%E2%80%99interieur-et-a-l%E2%80%99exterieur-de-l%E2%80%99UE_fr)

<sup>5</sup> Règlement (UE) 1144/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à des actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers et abrogeant le règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R1144&from=fr>

<sup>6</sup> Règlement (UE) 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0508&from=FR>

sécurité alimentaires a été reconnu, de même que sa valeur sociale et culturelle dans de nombreuses zones marines et d'eau douce en Europe.

La stratégie « De la ferme à la table » fait de nombreuses références au rôle de l'aquaculture dans la chaîne alimentaire ainsi qu'à sa transition vers des pratiques durables, porteuses de nouvelles opportunités de développement. Cette stratégie précise que le poisson et les fruits de mer issus de l'élevage génèrent une empreinte carbone plus faible que celle des animaux issus de l'élevage terrestre. Il convient de noter que le défi de la sensibilisation des consommateurs à la grande variété des méthodes de production rend particulièrement importante la promotion des produits présentant les meilleurs critères de durabilité.

La Commission européenne a adopté très récemment ses nouvelles orientations stratégiques sur l'aquaculture (réf. à venir). Ce document a pour but d'encourager le développement d'une aquaculture durable dans l'Union européenne et de la replacer sur la trajectoire d'une croissance qui s'est enrayée à la fin du siècle dernier.

Bien que les méthodes d'élevage et les environnements de production soient variés dans le domaine de l'aquaculture, et bien qu'un grand nombre d'espèces aquatiques soient concernées, les défis auxquels fait face la filière aquacole de l'Union européenne sont globalement communs à toutes ces composantes, comme l'indiquent les Orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'Union européenne pour la période 2021-2030<sup>7</sup> récemment publiées par la Commission européenne. Ce constat confirme l'intérêt de la mise en place d'actions de communication et de promotion à l'échelle de l'UE en vue de sensibiliser les consommateurs – au sein de l'UE comme en dehors de celle-ci – aux normes élevées et à la haute qualité des produits issus de l'aquaculture européenne, d'améliorer la compétitivité de ces derniers et d'accroître la consommation de produits durables.

Malgré le fait que le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) apporte son soutien à la promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture, cette aide financière est seulement disponible au niveau des États membres et non au niveau européen. Cette situation est due au fait que la grande majorité des fonds du FEAMP sont attribués directement aux États membres dans le cadre d'une gestion partagée et que seule une petite partie est retenue par la Commission européenne pour

---

<sup>7</sup> COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. Orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'Union européenne pour la période 2021-2030. [https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:bab1f9a7-b30b-11eb-8aca-01aa75ed71a1.0012.02/DOC\\_2&format=PDF](https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:bab1f9a7-b30b-11eb-8aca-01aa75ed71a1.0012.02/DOC_2&format=PDF)

une gestion directe au niveau européen. La situation sera identique pour le nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) couvrant la période 2021-2027. Dans ces circonstances, l'industrie aquacole européenne n'a aucune possibilité de lancer de vastes campagnes de communication et de promotion à l'échelle européenne de manière coordonnée.

### Contribuer aux objectifs du pacte vert

Le CCA salue le réexamen de la politique de promotion européenne des produits agricoles, « en vue de renforcer sa contribution à une production et à une consommation durables, et en adéquation avec le passage à un régime alimentaire plus végétal ». <sup>8</sup> La politique de promotion européenne des produits agricoles doit contribuer à atteindre les objectifs climatiques et environnementaux, ainsi que les objectifs de bien-être animal et de santé publique.

*Une part très élevée des fruits de mer commercialisés dans l'UE est importée, soit 80 % en valeur en 2019,<sup>9</sup> ce qui soulève des questions d'équité mondiale et de durabilité. Le programme de promotion agricole doit soutenir les produits qui ouvrent la voie à une transition vers des normes européennes plus élevées.*

## Recommandations

- 1) Bien que la politique de promotion agricole de l'UE soutienne actuellement les campagnes de communication et de promotion de l'aquaculture au sein de l'Union et en dehors de celle-ci, les défis auxquels fait face l'aquaculture européenne requièrent un soutien plus ferme dans le cadre de cette politique. Le fait de limiter ce soutien exclusivement aux campagnes dans lesquelles les produits de l'aquaculture sont associés à un autre produit agricole ou alimentaire (concept du « panier ») constitue un handicap. Le CCA exhorte la Commission européenne à retirer les produits aquacoles des programmes « panier » de la politique de promotion agricole de l'UE et à leur permettre d'accéder à des programmes dans lesquels ils pourront être promus individuellement.
- 2) L'aquaculture offre des produits alimentaires à très haute valeur nutritionnelle, ce qui correspond aux tendances actuelles en Europe en faveur d'une alimentation saine. Le CCA souligne qu'il est

---

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12782-Produits-agricoles-et-alimentaires-de-l%E2%80%99UE-reexamen-de-la-politique-de-promotion-a-l%E2%80%99interieur-et-a-l%E2%80%99exterieur-de-l%E2%80%99UE\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12782-Produits-agricoles-et-alimentaires-de-l%E2%80%99UE-reexamen-de-la-politique-de-promotion-a-l%E2%80%99interieur-et-a-l%E2%80%99exterieur-de-l%E2%80%99UE_fr)

<sup>9</sup> EUMOFA, 2020. Le marché européen du poisson, édition 2020.

important de profiter du réexamen en cours de la politique de promotion agricole de l'UE afin d'assurer un meilleur positionnement de la promotion des produits aquacoles durables.

- 3) Enfin, le CCA encourage la Commission européenne à utiliser la politique de promotion agricole de l'UE afin de soutenir les secteurs et les acteurs qui contribuent, par leur nature même, à réaliser les objectifs du pacte vert, ou qui orientent la transition en ce sens.



**Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**

Rue de l'Industrie 11, 1000 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

Twitter : @aac\_europe

[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)